

# La Brève

1. - Une ambition partagée - Ils ont dit... -
2. - CMA 2005 - 2010 - Trois jours pour convaincre -  
- Ils ont dit... - Chiffres clés -
3. - Fiscalité - Les élections en point de mire -  
- Ils ont dit... - Nominations -
- 4.- Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°163 - 1<sup>er</sup> décembre 2005

## Ils ont dit...

*"L'UPA considère que le soutien aux entreprises et aux commerces de proximité est évidemment de nature à créer davantage d'emplois..."*

*...Il convient en effet de mieux évaluer la maîtrise du calcul et de l'écriture dès les classes primaires, et d'élever le niveau d'exigence dans ces matières, car c'est là que les premières inégalités se font jour.*

*L'UPA souscrit tout particulièrement au projet du Premier ministre de favoriser la découverte des métiers et de l'entreprise sans pour autant enfermer les jeunes dans une filière à part dès l'âge de 14 ans. ...*

*Il conviendra cependant de trouver un vocabulaire adapté afin de bien dissocier ce qui relève d'une ouverture au monde professionnel et qui sera proposé aux collégiens dès l'âge de 14 ans, de ce qui a trait à l'apprentissage et qui suppose de souscrire un contrat de travail.*

Extrait du communiqué diffusé par l'UPA le 1<sup>er</sup> décembre.



## FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES Une ambition partagée

*En dépit de certains points qui restent à clarifier, les priorités défendues par l'UPA en matière d'éducation et d'orientation, ont été largement entendues par le Chef du gouvernement.*

Trois axes de travail avaient motivé la rencontre du 25 novembre dernier entre une délégation de l'UPA et le Premier ministre, auquel s'étaient joints Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher : la sécurisation des parcours professionnels, le pouvoir d'achat des salariés, les inégalités sur le marché du travail. Sur le premier thème, le Président de l'UPA a notamment invité le gouvernement à réformer l'orientation scolaire en vue de mettre sur un pied d'égalité, parcours d'enseignement général et filières professionnelles. Il a proposé d'élaborer un dispositif personnalisé pour les jeunes âgés de 14 à 16 ans, ceux-ci restant sous statut scolaire et bénéficiant à la fois d'un enseignement des matières fondamentales (écriture, lecture, mathématiques...), et d'une découverte des différents métiers, grâce à des périodes effectuées alternativement au collège, en CFA et en entreprises. Au-delà de cette prise de position fortement liée à l'actualité et aux troubles dans les banlieues, l'UPA a rappelé au Chef de gouvernement que la sécurisation des parcours professionnels exigera une plus grande efficacité de l'ANPE dans la mise en oeuvre du Plan d'aide au

retour à l'emploi -PARE-. En effet, ce dispositif qui a été imaginé par les partenaires sociaux pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi, n'a pas obtenu les résultats escomptés. Traitant du pouvoir d'achat des salariés, les membres de la délégation ont témoigné que les besoins de recrutement d'un grand nombre d'artisans avaient conduit la quasi totalité des branches professionnelles de l'artisanat à revaloriser leurs grilles des salaires ces dernières années, en plus des hausses successives du SMIC. L'UPA a par ailleurs réitéré sa demande en faveur de la mise en oeuvre de l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat. Le coût du travail a également été évoqué, l'UPA appelant à la pérennisation de la TVA à 5,5% dans le bâtiment, à son extension aux autres activités à forte intensité de main d'oeuvre, ainsi qu'à une baisse des charges sur la main d'oeuvre par un élargissement de l'assiette des cotisations sociales patronales. Le contenu de la conférence de presse tenue par le Premier ministre le 1<sup>er</sup> décembre dernier tend à montrer que les priorités défendues par l'UPA ont été assez largement entendues (voir ci-contre).

## Ils ont dit...

*“L’UPA se félicite de la réflexion actuellement engagée par l’APCMA... En effet les organisations professionnelles du secteur ont besoin à leurs côtés de Chambres de métiers et de l’artisanat qui..., au travers des missions d’intérêt général qui leur sont confiées par les pouvoirs publics, participent au renforcement de l’identité artisanale...”*

*De plus, dans leur grande majorité, leurs membres ont été élus sur des listes présentées par l’UPA et il est souhaitable que les orientations qui seront arrêtées au plan national soient le plus en conformité possible avec celles qu’ils ont prises devant les électeurs sous la bannière de l’UPA.*

*En ce qui concerne la mise en place d’un dispositif d’intelligence économique de l’artisanat ..., nous ne pouvons qu’insister sur le fait que l’accord interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à la formation professionnelle, signé par l’UPA, a déjà conduit à la création d’observatoires prospectifs des métiers et des qualifications dans les différentes branches de l’artisanat. Dans ce cadre, il conviendrait plutôt d’examiner les conditions dans lesquelles ces informations pourraient être utilisées par les CMA.”*

Extrait du courrier de Pierre Perrin adressé le 1er décembre au Président de l’APCMA.

## Chiffres clés

Selon une enquête de juillet 2005 de l’Institut Louis-Harris pour le Fonds national de promotion et de communication de l’artisanat, 78% des 15-24 ans estiment que l’artisanat joue un rôle important en matière de formation professionnelle, un résultat en progression de 22 points par rapport à 2001 et de 17 points par rapport à 2003.

Ils sont en outre 71% à considérer qu’“un jeune formé à un métier de l’artisanat obtient facilement un emploi”, et 98% à penser que “l’apprentissage devrait être davantage valorisé en France”.

## L’UPA plaide pour la complémentarité entre CMA et organisations professionnelles

“Les artisans au coeur de la société”, tel est le titre de l’avant-projet des Chambres de métiers et de l’artisanat pour les cinq années à venir. Partagé en cinq grands axes, ce document devrait être soumis à l’approbation de l’Assemblée générale des 13 et 14 décembre 2005. L’UPA qui a été consultée sur le contenu du projet par le Président de l’APCMA, Alain Griset, a adressé le 1<sup>er</sup> décembre sa réponse. Dans son courrier, le Comité directeur de l’UPA salue et soutient d’abord la démarche de l’APCMA visant à élaborer un programme de mandature. Il souligne la nécessité d’améliorer le service rendu aux usagers et propose pour cela de s’appuyer sur des outils d’évaluation des missions conduites par les CMA : baromètre de satisfaction, rapport annuel d’activités. Au passage, l’UPA rappelle que la tenue du Répertoire des métiers, la réalisation de statistiques nationales et l’accueil des créateurs-repreneurs d’entreprise constituent de son point de vue les missions premières des CMA. En outre, le courrier attire l’attention sur la nécessité de veiller à la complémentarité entre les actions menées par les CMA et les organisations professionnelles. Pour illustrer ce propos l’UPA considère que l’instauration d’un

dispositif d’intelligence économique de l’artisanat telle qu’elle est proposée dans l’avant-projet, risquerait d’être redondante par rapport aux observatoires prospectifs des métiers et des qualifications qui ont été mis en place dans les branches professionnelles en application de l’accord du 5 décembre 2003 relatif à la formation professionnelle et de la loi du 4 mai 2004. L’UPA invite par ailleurs les CMA à développer un esprit partenarial, vis à vis des organisations professionnelles du secteur mais aussi avec le service public de l’emploi, les CCI, les collectivités territoriales... S’agissant du réseau des CMA, l’UPA salue la volonté évoquée dans l’avant-projet de mieux articuler les missions entre les niveaux territoriaux ; elle rappelle que le domaine de la formation professionnelle doit être de la compétence des CRMA et préconise une plus grande mutualisation des moyens entre les CMA afin de tenir compte des différences qui existent en nombre de ressortissants. Notons enfin, l’accent mis par l’UPA sur la nécessité de concilier les besoins de financement des CMA avec le souci de ne pas augmenter les charges pesant sur les entreprises artisanales.

## PROMOTION DE L’ARTISANAT

### Trois jours pour convaincre

Pour la septième année consécutive, les Chambres de métiers et de l’artisanat et les organisations professionnelles du secteur représentées par l’UPA ont souhaité promouvoir la “Première entreprise de France” dans le cadre du Salon de l’Education qui se tenait du 24 au 27 novembre à Paris. Les besoins de recrutement restent une réalité forte de l’artisanat, ce rendez-vous national avec le grand public et en particulier avec la jeunesse demeure en effet incontournable. Quatre pôles de découverte des métiers étaient proposés : “Arts de la table”, “Maison et décoration”, “Services et technologies”, “Production et création”. Le reste de l’espace était dédié à l’information et à l’orientation, avec des postes informatiques don-

nant accès notamment aux “fiches métiers” du secteur et à la possibilité de créer son blog sur le “Club d’Arnaud”, un site Internet consacré à la découverte des métiers et de l’artisanat. Par ailleurs, six conférences ont été organisées par des partenaires-exposants, écoles, centres de formation et organisations professionnelles (métiers de l’imprimerie, de l’automobile, de la musique, filière des produits de la mer...). Des annonces radio interprétées par Gad Elmaleh et diffusées sur les principales radio jeunes, ainsi que la campagne d’affichage “L’avenir se prépare aujourd’hui” qui a habillé la station de métro Porte de Versailles, sont venues renforcer la visibilité de l’Artisanat au Salon de l’Education.

## L'UPA dénonce des inégalités de traitement

*"Une telle situation n'est pas acceptable alors que vous placez la justice et l'équité au coeur de la réforme fiscale engagée par votre gouvernement".* L'interpellation est du Président de l'UPA et figure dans un courrier adressé au Premier ministre le 23 novembre dernier. De fait, l'UPA ne pouvait rester sans réagir à une succession de mesures adoptées en 2005 remettant en cause le principe de libre concurrence. Il y eut d'abord la loi pour le développement des services à la personne, que l'UPA ne critique pas sur le fond mais sur le fait qu'elle tend à définir limitativement les entreprises ou associations qui pourront bénéficier d'exonérations de charges, au détriment des autres acteurs du service à domicile, dont font partie plusieurs professions artisanales telles que la coiffure, les taxis, le traitement du linge de maison, le jardinage, la restauration à domicile... La discussion budgétaire pour 2006 a été source d'inquiétudes supplémentaires. En particulier, le gouvernement a décidé d'encourager les agriculteurs à exercer des activités non agricoles, notamment des activités à caractère commercial, et a prévu pour cela de

leur attribuer une fiscalité avantageuse (voir colonne ci-contre). En outre, en dépit de la réforme de la taxe professionnelle en cours, le secteur de l'agriculture continuera à bénéficier d'un régime dérogatoire le dispensant de ce prélèvement. Parallèlement, l'UPA a vivement contesté l'attitude du gouvernement qui a fait adopter une mesure totalement injuste pour les travailleurs indépendants. Selon l'article 60 du projet de loi de Finances, tout travailleur indépendant qui n'adhère pas à un centre ou à une association de gestion agréé, se verra imposé sur le montant de ses revenus, artificiellement majoré de 25%. Cette mesure prise au nom d'une présomption de fraude, est évidemment infamante pour les artisans et pour l'ensemble des professions indépendantes. Voilà les raisons de l'intervention de l'UPA auprès de Dominique de Villepin, l'objectif étant de mettre fin aux distorsions de concurrence et de faire en sorte qu'à l'avenir la fiscalité soit définie en fonction de l'activité concernée et non des professionnels qui l'exerce. Pour l'heure, les artisans restent victimes d'indéniables inégalités de traitement.

### RSI

## Les élections en point de mire

Les choses se précisent sur le chemin de la création du Régime social des indépendants. Le Conseil national de l'UPA a étudié deux projets d'ordonnance. Le premier a trait à la création du RSI et s'accompagne d'un projet de décret. Ces textes ont été jugés fidèles pour l'essentiel aux propositions de l'Instance nationale provisoire -INP- du RSI, soutenues dès l'origine par l'UPA. Le Conseil national a regretté en revanche que le projet de décret ait privilégié pour le premier scrutin l'établissement de deux listes séparées, l'une pour les artisans et l'autre pour les commerçants, à l'encontre de l'esprit d'union qui devrait prévaloir pour la création du RSI. Un deuxième projet d'ordonnance consacré à la mise en place d'un interlocuteur social unique (ISU) pour les indépendants prévoit un partage de la

mission de recouvrement des cotisations et contributions entre le RSI et les URSSAF, sur délégation du RSI. L'UPA s'est montrée favorable à cette solution qui offre un partage équilibré du processus de recouvrement. Par ailleurs, le groupe de travail dédié à la préparation des élections aux caisses du RSI s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre. Présidé par Dany Bourdeaux, ce groupe est composé de représentants, des trois confédérations membres de l'UPA, de la section commerciale de la CGAD, de la FENARA (Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat), et de la Mutualité Française. Ses membres ont confirmé l'engagement commun de leurs organisations pour ces élections (UPA, CGAD, FENARA, MUTUALITE FRANCAISE) et ont finalisé la plate-forme électorale.

### Ils ont dit...

*"...Coiffure, taxis, blanchisserie, jardinage, travaux d'entretien du logement, plats cuisinés..., la liste est longue des activités de services à la personne exercées par des entreprises artisanales...*

*...en accordant des exonérations de cotisations sociales patronales aux seules entreprises ou associations spécifiquement agréées par l'Etat pour développer des activités de services à la personne, le texte a pour effet de rompre l'égalité de traitement qui devrait prévaloir pour l'exercice d'activités similaires."*

Extrait du communiqué diffusé par l'UPA au moment de l'examen du projet de loi pour le Développement des services à la personne.

*"...un amendement au projet de loi de Finances pour 2006 porte de 30.000 à 50.000 euros, le niveau des recettes résultant d'activités non agricoles et qui pourront néanmoins bénéficier de la fiscalité avantageuse accordée aux agriculteurs. Le législateur incite ... les exploitants agricoles à développer des activités concurrentielles de l'artisanat et du commerce : chantiers de travaux publics, vente directe aux particuliers, hôtellerie - restauration..."*

*L'artisanat qui est le premier employeur en milieu rural, rejette cette forme de concurrence déloyale, rappelant que le développement d'une agriculture de proximité doit se concevoir "avec" et non "aux dépens" du tissu économique local."*

Extrait du communiqué diffusé par l'UPA au moment de l'examen du projet de Budget pour 2006.

### Nominations

UPA CORREZE

Jean-Paul Servantie -CGAD-, succède à la présidence à Marcel Demarty -CNAMS-.

UPA SARTHE

Jean-Pierre Veneau -CNAMS-, succède à la présidence à Roger Melot -CNAMS- (démissionnaire).

## TVA à 5,5% : dernière minute

Au moment de boucler ce numéro de "La brève" nous apprenions que les ministres des Finances européens n'avaient pas trouvé d'accord concernant l'avenir de la TVA à taux réduit. L'UPA n'a pas manqué de réagir à ce nouvel échec. Prochaine étape, les 15 et 16 décembre lors du Conseil européen.

## Jean Bellet réélu à la présidence de la CNCT

Réunis en Assemblée générale le 21 novembre 2005, les délégués de toutes les régions ont été appelés à élire leurs représentants à la tête de la Confédération nationale des charcutiers, charcutiers-traiteurs et traiteurs pour une durée de trois ans. Jean Bellet, Président de la Confédération en Rhône-Alpes, membre du Conseil national de l'UPA et Président national sortant a été réélu. Henri Mazal, Président de la Confédération en Auvergne, a été élu au poste de Président adjoint, de même que Joël Mauvigney, Président de la Confédération en Aquitaine.

## Accélération des créations d'entreprises...

Le chiffre annuel des créations d'entreprises (source : APCE), calculé sur les 12 derniers mois, a atteint fin octobre 223.344 créations nouvelles. Le rythme des créations qui était stabilisé aux alentours de 180.000 créations nouvelles par an entre 1992 et 2002, a ainsi crû de 25% sur la période 2003-2005. En intégrant les reprises et les créations par réactivation, on dénombre 320.000 créations nouvelles. La France figure désormais parmi les 10 premiers pays pour l'environnement de la création d'entreprise, alors qu'elle ne figurait qu'au 17ème rang en 2002.

## ...et des défaillances d'entreprises

Malheureusement, dans le même temps les défaillances d'entreprises ont progressé de 5,8% de septembre 2004 à septembre 2005, selon Euler Hermes Sfac, ce qui devrait porter à 51.000 le total des dépôts de bilan sur l'année 2005. On reste cependant en deçà des précédents records de défaillances d'entreprises qui approchaient les 65.000 dans les années 90.

## Soldes d'hiver

Le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, Renaud Dutreil, a annoncé le 16 novembre qu'il recommanderait aux préfets de retenir la date du mercredi 11 janvier 2006 pour le début des soldes d'hiver.

## Jacques Voisin, Président de la CFTC

Au terme de son 49ème congrès, la CFTC a réélu Jacques Voisin au fauteuil de Président, pour trois ans, lui confiant le soin de donner une tonalité plus "combative" au syndicat chrétien.

## Allez les filles !

L'équipe de France féminine de handball, partenaire de l'Artisanat rappelons-le, participe du 5 au 18 décembre au championnat du monde à Saint-Petersbourg. Seize joueuses françaises, dont cinq championnes du monde en titre, ont été sélectionnées pour ce tournoi. Pour leur premier match de la compétition, les Bleues rencontreront l'équipe de Macédoine. La rencontre sera diffusée en direct à 18h30 sur l'antenne de Sport+.

## L'immigration de travail

Selon les données de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration (Osii), le nombre de travailleurs étrangers en France est en augmentation depuis 2002 ; il est ainsi passé de 30.834 en 2002 à 32.433 en 2004. Toutefois, l'immigration de travail ne représente pas plus de 5% des 134.000 entrées d'étrangers en France en 2004.

## L'agenda

### 23 NOVEMBRE

Présidence du Conseil d'administration du FNOPA par le Président de l'UPA, Président du FNOPA.

### 24 NOVEMBRE

Inauguration par le Président de l'UPA de l'opération Artiscope\* à Bourg en Bresse.

### 25 NOVEMBRE

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le Premier ministre.

### 30 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie organisée au Sénat en l'honneur des 80 ans de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers.

### 1er DECEMBRE

Participation de Patrick Liebus, Président de la commission des Relations du Travail de l'UPA, à la négociation paritaire relative sur l'assurance chômage.

Participation du Président de l'UPA, au Conseil d'administration de l'ISM.

### 5 DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'UEAPME à Londres.

### 6 DECEMBRE

Entretien du Président de l'UPA avec le Directeur de cabinet du Premier ministre concernant la TVA à taux réduit.

### 7 DECEMBRE

Déplacement du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à l'UPA du Gard.

Participation de Patrick Liebus, Président de la commission des Relations du Travail de l'UPA, à la négociation paritaire sur l'assurance chômage.

